

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus : 15	
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	11

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 mars 2019

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 8 mars 2019

Membres présents : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND,
Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN,
Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Gérard
WAMBST.

Membres excusés : Messieurs Didier NAGEL, Benoît ROTH, Sébastien ROTH, Samuel
SCHWOOB.

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- La rupture de la conduite à la station du Katzenthal,
- Compte rendus des réunions de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains concernant différents points,
- Un repérage des points d'eau naturels pour la lutte contre l'incendie avec le SDIS a été fait, une prochaine réunion aura lieu le 28 mars,
- La synthèse énergies pour l'année 2018 pour l'éclairage public et bâtiments communaux,
- Le changement du photocopieur de la mairie et de l'école,
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 6 avril.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 13 décembre 2018

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité

Objet : N° 3) Comptes de gestion exercice 2018 (budgets principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes à l'exercice 2018 – budget Principal, Eau, Assainissement – a été réalisée par le Receveur-Percepteur de Niederbronn-les-Bains, et que les comptes de gestion établis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs 2018 de la Commune, budget Principal, Eau, et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Commune et les comptes de gestion du Receveur-Percepteur,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide
- d'adopter les comptes de gestion du Receveur-Percepteur
Budgets Principal, Eau, Assainissement de l'année 2018**

Objet : N°4) Comptes administratifs exercice 2018 (budgets principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs aux membres du Conseil Municipal, avant de passer au vote de ces documents.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L.2343-1 et 2,
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.24166 à 15, et R.24161 à 33,
- Vu la délibération en date du 13 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018, du Principal, ainsi que les services de l'Eau, de l'Assainissement,

Monsieur Joël HERZOG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018, le Maire en fonction ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Raphaël BUSCH, Adjoint au Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
approuve
- les Comptes Administratifs de l'exercice 2018, arrêtés comme suit :**

Compte administratif 2018 – Budget Principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	- 56 686.62	+ 170 507.09
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	196 164.89	439 636.25
Recettes	63 307.04	570 415.21
Résultat de clôture 2018	- 132 857.85	+ 130 778.96
Résultat définitif	- 132 857.85	+ 301 286.05
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 168 428.20

Compte administratif 2018 – Budget Eau

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 142 270.95	+ 14 084.11
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	16 599.13	76 435.13
Recettes	26 056.74	71 718.07
Résultat de clôture 2018	+ 9 457.61	- 4 717.06
Résultat définitif	+ 151 728.56	+ 9 367.05
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 161 095.61

Compte administratif 2018– Budget Assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 293 578.30	+ 32 633.58
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	13 774.94	95 119.34
Recettes	58 035.17	74 139.72
Résultat de clôture 2018	+ 44 260.23	- 20 979.62
Résultat définitif	+ 337 838.53	+ 11 653.96
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 349 492.49

Objet : N°5) Affectation de résultats

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, voté et approuvé le 15 mars 2019,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- Budget Principal arrêté à la somme de 301 286.05 €
- Budget Eau arrêté à la somme de 9 367.05 €
- Budget Assainissement arrêté à la somme de 11 653.96 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide**

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :**

√ **l'article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé

132 857.85 Euro au budget principal

√ **l'article 002** : Report à nouveau :

168 428.20 € au budget principal
 9 367.05 € au budget eau
 11 653.96 € au budget assainissement

Objet : N°6) Objectifs 2019

Monsieur le Maire présente l'ensemble des objectifs 2019

Budget Principal

Travaux église de Neunhoffen (toiture + ravalement clocher)
 Parafoudre clocher de Neunhoffen
 Travaux église de Dambach (peinture / parvis / mur en grès)
 Travaux solde atelier
 Porte logement école de Neunhoffen
 Portes extérieures douches + WC camping
 Toiture local poubelle + tableau d'affichage camping
 Défibrillateurs + branchements électriques
 Travaux solde accès handicapés
 Acquisition d'un nettoyeur haute pression et d'un souffleur
 Remplacement chauffe-eau du Mille club
 Mise en place d'un programmateur pour le chauffage du Mille Club
 Acquisition bancs + tables camping (3 garnitures)
 Travaux d'aménagement de point d'eau naturelle pour la sécurité incendie
 Rideau secrétariat

Budget Eau

U.V. station du Wineckerthal
 Télégestion Sofrel station du
 Buchwald

Entretien général

Rustines suite à des ruptures de conduites
 Mise en place d'un caniveau à l'entrée du camping

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
 décide
 - de valider l'ensemble des objectifs au titre de l'année 2019**

Objet : N°7) Programme d'actions pour l'année 2019 du patrimoine forestier

Monsieur le Maire présente le programme d'action pour l'année 2019 s'établit comme suit :

Dépenses

Travaux patrimoniaux – Travaux sylvicoles

Filets sylvicoles ouverture,	
------------------------------	--

Dégagement manuel de régénération naturelle, Elagage de peuplements résineux	4 540.00 € HT
---	---------------

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide

- d'adopter le programme d'action du patrimoine forestier pour l'année 2019 comme suit :

Dépenses

Travaux patrimoniaux – travaux sylvicoles

Filets sylvicoles ouverture, Dégagement manuel de régénération naturelle, Elagage de peuplements résineux	4 540.00 € HT
---	---------------

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce programme

Objet : N°8) Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains

Monsieur le Maire précise le contexte à savoir :

Les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date de publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, les compétences « eau » ou « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Pour ce faire, un mécanisme de minorité de blocage permet de faire obstacle au transfert obligatoire de ces compétences jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

L'opposition prend effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins de 25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale. Les délibérations doivent être adoptées avant le 30 juin 2019, soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal est invité à s'exprimer sur le transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment ses articles 64 et 66 ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-21 et L.5216-5

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains n'exerçait pas, à la date de la publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, les compétences « eau » et « assainissement » à titre optionnel ou facultatif ;

Considérant que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 permet aux communes membres de délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération et à la majorité moins une abstention Monsieur Francis HOFFMANN,
le Conseil Municipal :**

Refuse

- le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains au 1^{er} janvier 2020 ;

Charge

- le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

Objet : N°9) Location d'un meublé de tourisme – institution de la procédure d'enregistrement

Monsieur le Maire indique que les communes peuvent solliciter auprès du représentant de l'Etat dans le département, sur leur territoire, la procédure d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation. En effet, il a été constaté sur le territoire de la commune, une multiplication très nette des locations saisonnières de logement pour des séjours répétés de courte durée, transformant la destination de ces locaux à usage d'habitation au détriment de l'offre de logements sur la marché locatif. Ainsi, afin de ne pas aggraver la pénurie de logements et maintenir la fonction résidentielle de la commune, il semble opportun de contrôler ces changements d'usage de locaux d'habitation.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,
charge**

- Monsieur le Maire de solliciter le représentant de l'Etat en vue de l'institution de l'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation dans la commune**

Objet : N°10) Demandes de subventions (scolaire et ravalement de façades)

- a) Subvention scolaire

Monsieur le Maire informe qu'un élève de la commune de Dambach-Neunhoffen (KLEINKLAUS Tom) scolarisé au collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a participé à un voyage scolaire à Londres du 3 au 9 février 2019. Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 5 €/nuitée/élève soit 5 € x 6 nuitées = 30 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide**

- **d'octroyer une subvention de 5 €/nuitée/élève (1'élève KLEINKLAUS Tom) pour le séjour à Londres du 3 au 9 février 2019 (6 nuitées)
soit 30 Euros (1 élève x 6 nuitées x 5 €)**

précise

- **que le versement sera effectué directement aux parents de l'élève participant au séjour**

b) Subvention ravalements de façades

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur HERZOG Sébastien pour le logement sis à Dambach Wineckerthal 8 route d'Obersteinbach pour un montant de 237.51 €
- Monsieur SCHNEIDER Patrick pour le logement sis à Dambach Neunhoffen 9 annexe Neudoerfel pour un montant de 492.00 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité (Monsieur Joël HERZOG, Maire, quitte la séance, la présidence est assurée par Monsieur Raphaël BUSCH),
décide**

**d'accorder une subvention :
de 237.51 € à Monsieur HERZOG Sébastien pour le logement sis à Dambach
Wineckerthal 8 route d'Obersteinbach**

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide**

**d'accorder une subvention :
de 492.00 € à Monsieur SCHNEIDER Patrick pour le logement sis à Dambach
Neunhoffen 9 annexe Neudoerfel**

Objet : N° 11) Affaire de personnel

a) Création de poste – agent de maîtrise

Monsieur le Maire informe que suite à l'inscription de l'agent affecté à l'école maternelle en tant qu'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles de la commune sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 28 juin 2018 a validé la candidature. De ce fait, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} avril 2019.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (Monsieur Christophe GASSER, Adjoint au Maire, quitte la séance),
décide**

- de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise
à compter du 1^{er} avril 2019
 - d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif
 - de supprimer le poste d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles
permanent à compter du 1^{er} avril 2019
- autorise**
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la nomination de l'agent

b) Création de poste – adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que Madame Clarisse SCHLEIFFER, agent technique et administratif à temps non complet a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2018, ainsi pour pallier au remplacement de cet agent, il y a lieu de créer le poste dans la filière technique à savoir :

Monsieur le Maire indique que ce poste concerne la gestion de l'aire naturelle de camping. Ainsi, Il propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel à compter du 1^{er} avril 2019. Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'échelon 6 du grade de adjoint technique territorial contractuel, indice brut 356, indice majoré 332, pour une durée hebdomadaire de service de 4 h 00.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (Monsieur Raphaël BUSCH, Adjoint au Maire, quitte la séance),
décide**

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique contractuel
à compter du 1^{er} avril 2019
- que les attributions seront définies dans le contrat d'engagement
 - que la durée hebdomadaire de service est fixée à 4/35^{ème}
- que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 356 indice majoré 332
 - - d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif

autorise

- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la nomination de l'agent

Objet : N° 12) Divers

* Monsieur Christophe GASSER, Adjoint au Maire présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de construire déposées depuis le 13 décembre 2018

* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 2 parcelles 56 et 100 lieu-dit «31 rue Principale - Dambach»

Section 12 parcelles 53 et 54 lieu-dit «Das gemeine Bruch»

* En réponse à Madame Josée JOND, concernant le remplacement du portail situé aux lagunes, Monsieur le Maire précise qu'il le sera prochainement.

* Suite à la réunion organisée par la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains sur la mise en place de la taxe de séjour, Madame Josée JOND indique que les propriétaires de meublés manifestent leur mécontentement sur ce nouveau dispositif, Monsieur le Maire fera remonter l'information lors du prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Dambach, le 19 mars 2019
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH